

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA  
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé  
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion du Conseil Communautaire du 07 Décembre 2006  
Date de la Convocation : 29 Novembre 2006***

L'An Deux Mille Six le 07 Décembre à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de THURY-HARCOURT sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur André VAIDIS, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Didier MAZINGUE, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Claude HERGAULT, Monsieur Michel HUARD, Monsieur René HAMON, Monsieur Michel BAR, Monsieur Raymond BRION, Monsieur Charles RABACHE, Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Jean FOUREY, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Daniel SOHIER, Monsieur Léon MARIE, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Madame Marie-Claire LIVORY, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Yvon GUERARD, Monsieur Robert BONVOISIN, Madame Nicolle LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Louis SLAVIERO, Monsieur Jean FOSSARD, Monsieur Gérard PARIS, Monsieur Claude HARDY, Monsieur André AUBIN, Monsieur Louis CORBIERE, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Jean-Marie DECARSIN, Monsieur Roger TOURLAND, Monsieur Emile FRASLIN, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Pierre BRISSET, Monsieur Christian SARRAZIN.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Bruno DILIGENCE, Monsieur Léon LEREBOURS, Madame Laurence SERRURIER, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Guy LONDE, Monsieur Alain ROUILLIER, Monsieur Michel GALLET, Madame Brigitte LANGLOIS, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Serge LADAN, Monsieur Guy LEBLANC.

**ABSENTS :**

Monsieur Gilbert PIGREE, Monsieur Michel DUFOUR, Madame Fabienne DONDA, Monsieur Paul AUMONT, Monsieur Théophile LECERF, Madame Valérie STIL, Monsieur Daniel VILLERAY, Madame Catherine DAKSZEWICZ, Monsieur Gérard VALENTIN, Madame Nadine MARIE, Monsieur Stéphane RENAULT, Monsieur Daniel MOREL, Madame Janine KUC, Monsieur Gilbert MARGUERITE.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur CHANDELIER tient à remercier publiquement les deux Sylvie : Sylvie CHOLET et Sylvie LE BRETHON, car conformément aux décisions prises dans le cadre des prévisions budgétaires : "de ne pas augmenter les charges salariales", Roselyne BROUSSE absente pour congés de maternité n'a pas été remplacée et les travaux ont été répartis sur l'ensemble du personnel administratif.

Il faut aussi féliciter Valérie ROBERT de CDHAT pour le montage des dossiers liés à la création du Pays Sud Calvados.

La Charte de Développement Durable a été montée en quelques mois alors que lors des études liées à la création du premier Pays cela avait demandé deux ans.

Les Services de la Préfecture se sont mobilisés afin que cette Charte de Développement soit transmise pour avis à la Région et au Département, suite à cela le Préfet pourra créer officiellement le Pays Sud Calvados.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Il est demandé si les Délégués ont des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

**Monsieur BAR** : a plusieurs observations sur le compte rendu du 16 Novembre dernier :

- 1) Page 4 : il est indiqué : "*Monsieur JOUVIN : la récupération de T.V.A. est de 100 %*"
- 2) Page 5 : le montant du remboursement de T.V.A. est prévu à 410 000 € alors que le bon chiffre est de 397 000 €.

**Monsieur CHANDELIER** : en effet, les propos de Monsieur JOUVIN ont été mal retranscrits, le remboursement de T.V.A. est d'un peu plu de 15 % sur le T.T.C. Le montant de remboursement de T.V.A. de 410 000 € n'est pas le bon montant dans la délibération qui sera proposée il faut lire : 397 000 €.

Le Président remercie Monsieur VAIDIS pour son travail accompli sur la rédaction des comptes-rendus des Conseils Communautaires.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 Novembre 2006 est adopté à l'unanimité.

## **COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – BÂTIMENTS COMMUNAUX - COMMUNICATION**

### **PAYS SUD CALVADOS – APPROBATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Il est rappelé que l'Association de Préfiguration du Pays Sud Calvados a pour objet :

- l'étude et l'élaboration d'une Charte de Territoire ;
- la mise en œuvre de toutes actions, procédures, études ou réalisations en vue d'atteindre la contractualisation.

Les Membres de cette Association ainsi que les Membres du Conseil de développement, constitué en Commissions thématiques se sont réunis à plusieurs reprises afin d'élaborer cette Charte.

Monsieur CHANDELIER félicite Valérie ROBERT pour cette présentation de la Charte, tient à renouveler ses remerciements à Valérie ESPALARGAS de Condé Intercom qui a effectué l'ensemble du travail administratif pour les trois Collectivités.

Chaque Commune aura un exemplaire de la Charte de Développement.

Certaines données datant de 1999, le Président souligne qu'il manque des éléments, depuis cette date, certaines statistiques n'ont pas été mises à jour.

Il est demandé aux Délégués s'ils ont des observations sur la rédaction de cette Charte.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : dans nos Communes situées dans l'Est de la Communauté, nous n'allons pas pouvoir développer nos Communes du fait du manque d'eau. A Tournebu plusieurs C.U. sont bloqués.

**Madame ROUSSEAU** : le dossier concernant le P.L.U. sur la Commune de Cesny Bois Halbout est bloqué du fait de ces problèmes d'eau.

**Monsieur PITEL** : siège au CODERS, il souligne que lors d'une dernière réunion ce sujet a été abordé. L'Agglomération Caennaise s'approvisionne en eau sur le Sud Est du Département.

Il est à regretter que le Pays de Caen nous ait rejeté pour faire partie de leur Pays et ils savent nous trouver lorsqu'ils ont besoin de nous !

Le Conseil Général aurait dû s'inquiéter des approvisionnements en eau potable.

Lors de la réunion concernant l'élaboration du P.L.U. de la Commune d'Espins, l'objectif de développement de cette Commune était le passage d'un nombre de population de 230 à 300 habitants.

Il y a eu un veto des Services de la DDASS avec l'argument suivant : "*attention aux réseaux d'eaux !*"

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : souligne que le Syndicat d'eau THURY-ESSON pourrait avoir des problèmes.

**Monsieur CHANDELIER** : en ce qui concerne Thury-Harcourt et Esson, il y a des connections avec plusieurs syndicats. Le Département se préoccupe depuis toujours de ces questions d'approvisionnement en eau potable.

Mais il est vrai qu'il faut protéger les réserves d'eaux.

L'Agglomération Caennaise peut aussi utiliser l'eau de l'Orne.

**Monsieur PITEL** : l'approvisionnement de Caen par l'eau de la Plaine Sud de Caen était indispensable pour la qualité de l'eau.

**Monsieur Léon MARIE** : comment peut-on accepter que l'on autorise de construire à Saint Martin de Fontenay et non à Tournebu.

**Monsieur CHANDELIER** : il y aurait peut-être lieu de faire un Syndicat de production géré par le Département ? Des propositions ont été faites en ce sens aux Syndicats d'Eaux.

Il est indispensable d'organiser au plus vite une réunion pour le secteur Est avec Monsieur Thierry PAY du Département.

**Monsieur LECLERC** : souligne qu'il faut savoir que le déficit en eau est important. Le Syndicat d'eau de la Vallée d'Hamars a investi pour la station de pompage de Fontaine Bouillante à Saint Martin de Sallen et le Conseil Général voulait s'accaparer cet investissement.

**Monsieur VAIDIS** : combien avons-nous de Syndicats d'eau dans le Calvados ? Les gens du Département du Nord n'ont qu'un Syndicat depuis 50 ans.

**Monsieur CHANDELIER** : le Département doit pouvoir être garant de la qualité et de la quantité d'eau potable.

**Monsieur BAR** : il faut faire attention au coût de l'eau pour nos citoyens, il faut je pense rester en régie pour maintenir les coûts.

**Madame ROUSSEAU** : Cesny Bois Halbout fait partie du Syndicat du Sud de Falaise. Une connection vers SAINT PIERRE n'est plus possible.

**Monsieur HARDY** : des Communes se sont développées sans questionner les Syndicats d'eau. Il est normal de demander l'avis des Syndicats d'Eau pour l'élaboration d'un dossier P.L.U.

La ville de Caen devrait prendre une partie de l'eau dans l'Orne.

**Monsieur BUNEL** : il faut être sensibilisé sur le problème de l'eau, attention au gaspillage.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : les Syndicats d'eau n'ont pas appréhendé l'évolution des constructions neuves dans nos Régions.

**Monsieur PARIS** : le SAGE étudie de près la qualité de l'eau.

**Monsieur CHANDELIER** : les subventions d'investissements s'estompent de plus en plus.

**Monsieur VAIDIS** : quel est l'avenir du Service Public de la Poste en Zone Rurale ?

**Monsieur CHANDELIER** : ne peut répondre, j'ai fait une demande de boîtes aux lettres aux abords de l'Office de Tourisme, je n'ai pas eu de réponse alors qu'une boîte aux lettres a été implanté au SUPER U, sans que je sois au courant.

**Monsieur VAIDIS** : vous n'avez pas tapé à la bonne porte.

**Monsieur Léon MARIE** : les enfants vont de plus en plus longtemps à l'école (11 ans) et l'on parle encore d'illettrisme ?

**Monsieur CHANDELIER** : il faut développer l'apprentissage, il y a un vieillissement des Chefs d'Entreprises au même titre que la population.

**Monsieur HERGAULT** : il y a des places disponibles chez BESNIER à Clécy et ils ont un mal fou à trouver des postulants, malgré la liste des chômeurs.

**Monsieur PITEL** : il y a deux dossiers majeurs et cela n'apparaît pas dans la Charte de Développement du Pays :

- 1) La 2 x 2 voies, des Elus se posent des questions, est-ce qu'il faut la faire ?
- 2) La ligne de Chemin de Fer, peut-on penser Tourisme sans parler de cette voie ?

Il faut peut-être taper sur la table et faire évoluer ces deux dossiers prioritaires, c'est à nous Condé sur Noireau et Thury-Harcourt car Falaise a déjà sa 4 voies.

**Monsieur CHANDELIER** : je suis d'accord avec Monsieur PITEL, ces deux dossiers sont indispensables pour notre Région et pour son développement.

**Monsieur VAIDIS** : il faut affirmer notre position.

**Monsieur PARIS** : la Voie Verte est un désastre écologique et environnemental.

**Monsieur CHANDELIER** : la voie n'est toujours pas déclassée et la Région maintient sa position sur la voie ferrée.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : est-ce que l'on veut de la 2 x 2 voies ?

**Monsieur Léon MARIE** : est-ce que la Communauté de Communes souhaite la 2 x 2 voies ?

**Monsieur CHANDELIER** : on peut réaffirmer notre position.

**Monsieur BAR** : l'on peut réaffirmer notre position, mais il faut être d'accord sur le terrain. Monsieur DUBOIS a beaucoup travaillé, il faut penser à l'intérêt collectif si nous sommes tous d'accord sur le tracé.

**Monsieur HERGAULT** : interpelle les Délégués présents en posant la question : est-ce qu'il y en a qui sont contre la 2 x 2 voies ?

**Monsieur HARDY** : la Commune d'Espins n'est pas représentée, on ne peut pas prendre de position.

**Monsieur BUNEL** : que de mots ! la 2 x 2 voies est indispensable.

**Monsieur DUBOIS** : pour la 2 x 2 voies, s'ils ont travaillé par axe, entre Boulon et Thury-Harcourt, le Maire d'Espins n'est pas bloqué à la négociation.

Entre Thury-Harcourt et Clécy, Saint Martin de Sallen est d'accord, et après il y a un accord entre la Commune de Saint Rémy sur Orne et Saint Lambert.

Sur Clécy reste la partie Sud.

**Monsieur HERGAULT** : Clécy n'est pas un problème, il faut au plus vite désenclaver le Bassin de Condé sur Noireau.

**Monsieur RABACHE** : le tracé ne passe pas sur Condé sur Noireau.

**Monsieur VAIDIS** : il faut faire quelque chose, la 562 est dangereuse par temps de pluie et de neige. Il y aurait peut-être lieu d'aménager des bandes blanches pour la sécurité.

**Monsieur PITEL** : la 2 x 2 voies, beaucoup de paroles mais peu d'effet, elle est primordiale pour notre Région, ce projet devrait être inscrit en priorité au niveau du Pays.

**Valérie ROBERT** : la Préfecture a refusé que l'on inscrive le projet 2 x 2 voies au niveau du Pays.

**Monsieur SURIRAY** : qui va trancher, la Région ou le Département ?

**Monsieur CHANDELIER** : le Département est Maître d'Ouvrage. La Région doit confirmer sa participation financière.

Monsieur CHANDELIER remercie Valérie ROBERT pour le travail accompli.

**Monsieur VAIDIS** : quelles seront les ressources de l'Association ?

**Monsieur CHANDELIER** : la participation pour la Communauté de Communes pourra se chiffrer à 2 000 € pour les frais d'études.

Monsieur CHANDELIER demande aux Membres présents de voter sur la Charte de Pays Sud Calvados.

Celle-ci est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire, ainsi :

- VU la Loi du 04 Février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du Territoire et notamment son Article 22,
- VU l'Article 95 de la Loi N° 2003-5090 du 2 Juillet 2003 "Urbanisme-Habitat" modifiant l'Article 22 de la Loi sus visée,
- VU les délibérations concordantes des Communautés de Communes du Pays de Falaise, de la Suisse Normande et de Condé et la Druance,

**Approuvant :**

- le périmètre du Pays ;
- la création et les statuts de l'Association de Préfiguration Pays Sud Calvados,
- la création d'un Conseil de Développement,
- la composition générale de l'Assemblée Générale et du Conseil de Développement,
- la décision de l'adhésion à ladite Association.

Considérant les axes proposés pour le Développement du Pays Sud Calvados :

1. s'appuyer sur un environnement préservé et valorisé ;
2. offrir à la population des activités et services diversifiés et de qualité
3. assurer le développement d'une économie dynamique et innovante en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies ;

**Le Conseil Communautaire**

Après en avoir délibéré,

## **APPROUVE :**

- la Charte de Développement Durable du Pays Sud Calvados, telle que présentée en annexe,

## **AUTORISE** les co-Présidents de l'Association à engager :

- la procédure conduisant à la reconnaissance officielle du périmètre du Pays Sud Calvados,
- les démarches de contractualisation avec les partenaires financiers (Etat, Région et Département).

Trois Délégués décident de s'abstenir.

La Charte de Pays Sud Calvados est adoptée.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **CREATION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES**

Il est décidé selon le Chapitre IV de l'Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts de créer la Commission d'Evaluation des charges équivalente aux Membres du Bureau, plus le Président et les Vice-Présidents.

Cette Commission statuera sur les attributions de compensations liées à la T.P.U. et étudiera les incidences financières de toutes prises de nouvelles compétences.

Cette Commission Locale dispose d'un an à compter de l'adoption de la T.P.U pour rendre son rapport définitif.

Une fois l'évaluation effectuée, celle-ci doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux dans les conditions fixées au 1<sup>er</sup> Alinéa du Chapitre II de l'Article L.5211 du CGCT.

Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale des Communes Membres ou bien par la moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les deux tiers de la population.

## **COMMISSION FINANCES**

Monsieur CHANDELIER demande à Monsieur PITEL d'accepter ses excuses, en ce qui concerne la présentation du tableau de financement, lors du dernier Conseil Communautaire , en voulant résumer le plan de financement, celui-ci devenait trop succinct et peu compréhensible.

**Monsieur Sylvain MOREL** : au vue de ce tableau, demande si le taux de l'emprunt du Crédit Agricole est un taux fixe ou variable ?

**Monsieur CHANDELIER** : le taux proposé par le Crédit Agricole est un taux fixe.

**TABEAU PREVISIONNEL DE CALCUL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIEES A LA T.P.U.**

**Calcul des Attributions de Compensations**

Après avoir pris connaissance du tableau prévisionnel qui sera applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2007, les Délégués présents approuvent les compensations d'attribution prévisionnelle. La Commission Locale (Membres du Bureau) d'évaluation des Charges dispose d'un an à compter de l'application de la T.P.U. (16 Novembre 2006) pour rendre son rapport définitif, une fois l'évaluation effectuée, celle-ci sera soumise aux Conseils Municipaux. (*voir tableau en annexe*)

**T.P.U. Modification des Statuts**

Par délibération en date du 16 Novembre 2006, les Délégués ont décidé d'instituer la Taxe Professionnelle de Zone à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007.

Dans le cadre des statuts de la Communauté de Communes et notamment de l'Article 10, les ressources de la Communauté, n'ont pas été indiquées celles liées au Régime de la Taxe Professionnelle Unique.

De ce fait, il est demandé aux Elus présents leur avis sur l'ajout de cette ligne en ressource fiscale :

"Les ressources fiscales mentionnées à l'Article 1609 quinquies C (régime fiscalité additionnelles) ou à l'Article 1609 nonies C (régime de la T.P.U. du Code Général des Impôts)"

A l'unanimité, les Délégués présents donnent leur accord. (Sachant que ce texte sera soumis à chaque Conseil Municipal des Communes Membres).

**FINANCEMENT TRAVAUX CENTRE AQUATIQUE : PROPOSITION EMPRUNTS CREDIT AGRICOLE**

Lors du Conseil Communautaire du 16 Novembre dernier, les Délégués présents ont autorisé le Président en liaison avec la Commission Finances a continuer la négociation auprès des Banques concernant les emprunts liés aux travaux du Centre Aquatique. (*voir feuille des propositions en annexe*)

Après en avoir délibéré les Délégués présents, décident :

- 1) le maintien du prêt AUXIFIP
- 2) la reprise des Emprunts Crédit Agricole soit capital restant dû 83 433,22 €
- 3) de réaliser un emprunt à long terme sur une durée de 15 ans pour un montant de 450 000 € avec un remboursement différé du capital à compter de 2012
- 4) de réaliser un emprunt à court terme pour avance de T.V.A. sur une durée d'un an pour un montant de 397 000 €
- 5) de réaliser un emprunt à court terme sur une durée d'un an d'un montant de 350 000 €, en attendant la subvention de la Région.

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des contrats liés à ces emprunts.

### LIGNE DE TRESORERIE

Il est décidé de réduire la ligne de trésorerie prévue à la réunion du 16 Novembre pour la somme d'un million et de la fixer à 500 000 €.

Le Président est autorisé à signer le contrat correspondant.

### DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET INDUSTRIE LIEE A LA NEGOCIATION DE CES EMPRUNTS

#### DM 3 au Budget Annexe Centre Aquatique

##### *Recettes*

Emprunt 1641	- 430 000 €
1641	450 000 €
Avance T.V.A. emprunt court terme 1641	397 000 €
FC T.V.A. 10222	- 369 677 €
10222	29 287 €
Avance Subvention emprunt court terme 1641	- 426 610 €
	350 000 €
Emprunt auprès du Crédit Agricole 1641	83 434 €

##### *Dépenses*

Remboursement emprunt auprès du Crédit Agricole 1641	83 434 €
--	----------

Le Président est autorisé à signer la délibération liée à cette Décision Modificative au Budget Industrie.

### COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### ETAT DE NON VALEUR ENTREPRISE BOULAY

L'Entreprise BOULAY occupait jusqu'à fin Septembre le Bâtiment Industriel de Courmeron à Croisilles.

Après un Procès Verbal de carence, suite à la saisie mobilière des biens, le Trésorier n'a pas recouvrés, les titres suivants :

Taxe Foncière 2005 TR 22-2005	= 1 200,00 €
Loyer 07/2006 TR 7-2006	= 425,43 €
Loyer 08//2006 TR 8-2006	= 425,43 €

Loyer 09/2006	TR 9-2006	= 425,43 €
Taxe Foncière 2006	TR 22-2006	= 1 837,00 €

Il est proposé de mettre en Non Valeur ces titres d'un montant de **4 313,29 €**.

**Monsieur VAIDIS** : cela s'ajoute aux 7 000 € déjà inscrit ?

**Monsieur CHANDELIER** : les 7 000 € étaient une Non Valeur pour Mad Transports.

**Madame BOUIN** : le bâtiment est dans quel état ?

**Monsieur CHANDELIER** : le bâtiment est en bon état, mais à chaque fois nous tombons sur des entreprises peu viables.

**Monsieur Léon MARIE** : cela rapporte combien ?

**Monsieur CHANDELIER** : le local est loué 420 € par mois, si l'on peut le vendre ce sera sans regret.

**Monsieur TOURLAND** : les trois locataires ont laissé des ardoises ?

**Monsieur PITEL** : l'achat du bâtiment a été subventionné à 70 % ou 80 %, il est vrai qu'il est possible de le vendre, ou profiter que c'est un terrain constructible.

**Monsieur CHANDELIER** : il faut étudier toutes les possibilités.

**Monsieur PITEL** : pour le moment il faut le laisser vacant, avec peut-être une possibilité de stocker des copeaux de bois.

**Monsieur BAR** : le local se trouve à combien de kilomètres de Thury-Harcourt ?

**Monsieur PITEL** : environ 3 kilomètres.

**Monsieur CHANDELIER** : aucun stockage n'est possible auprès du Centre Aquatique, il faut montrer que le chauffage bois est propre.

Le Président est autorisé à signer l'état de Non Valeur correspondant, sachant qu'une ligne Budgétaire sera inscrite au Budget Primitif Industrie 2007.

#### CELLULE EMPLOI, MISE EN PLACE DU SERVICE

En Août 2006, cette compétence a été inscrite aux Statuts de la Communauté.

Dans le cadre de la création du Pays Sud Calvados, il est prévu d'inscrire dans les axes proposés : la création d'une Maison de l'Emploi, de la formation et de l'entreprise.

Les trois Collectivités du Pays sont favorables à ce projet, un Groupe de Travail va être chargé d'étudier ce dossier.

**Monsieur QUINDRY** : au niveau du Musée des Fosses d'Enfer, l'animatrice quitte Saint Rémy sur Orne pour aller dans un Musée dans les Côtes d'Armor.

Il faudrait que la Communauté aide la Commune de Saint Rémy sur Orne pour le fonctionnement du Musée, la Communauté aide bien l'O.T.S.N. et l'O.T.S.N. s'occupe bien du Musée HARDY.

De plus, en ce qui concerne les Restos du Cœur, Saint Rémy sur Orne finance et une grande partie des bénéficiaires vient d'autres Communes.

**Monsieur HERGAULT** : le Musée HARDY est géré et entretenu par la Commune de Clécy et les recettes sont versées à l'Office de Tourisme.

## **COMMISSION DECHETS MENAGERS**

A été inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire, la modification des zones liées à T.O.M. (Taxe d'Ordures Ménagères), afin de permettre la participation de certaines Communes du SMICTOM de la Bruyère au financement des déchetteries.

Le dossier sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire.

### **CREATION D'UN POSTE D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES DE CATEGORIE C A TEMPS COMPLET AFIN D'ASSURER L'EMPLOI DE GARDIEN DE DECHETTERIE**

Il est décidé de créer un poste d'Agent des Services Techniques de Catégorie C à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007.

Le Président est autorisé à créer ce poste et à signer l'Arrêté de nomination correspondant.

**Monsieur LIARD** : avons-nous des nouvelles de Monsieur BISSON ?

**Monsieur SUARD** : il est à l'Hôpital de Falaise en soins intensifs.

**Monsieur BAILLIEUL** : comment se fait-il que des personnes fouillent dans les bennes et récupèrent de la ferraille ?

**Monsieur SUARD** : c'est interdit, les gardiens doivent être vigilants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur TOURLAND** : Monsieur CHANDELIER vous nous avez fait parvenir le plan de déneigement, établi par le Département et une partie des Départementales ne seront pas déneigées.

Comment les habitants de Saint Omer iront au travail, et s'il faut les pompiers ou l'ambulance... ?

Serait-il possible que les petites Communes comme Saint Omer ou Cauville ne se retrouvent pas enclavées.

**Monsieur CHANDELIER** : ces points vont être signalés au Département.

**Monsieur JOUVIN** : veut souligner le professionnalisme et le sérieux du travail effectué par l'équipe Administrative de la Communauté de Communes, et qu'il serait peut-être possible que ce travail soit récompensé par une reconnaissance financière.

**Monsieur CHANDELIER**: remercie Monsieur JOUVIN pour son intervention et cette question de prime pour le personnel pourra être vu au moment du Budget Primitif.

#### MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR DES COLLECTIVITES

Pour palier à l'absence d'un Agent titulaire dans la mesure des disponibilités et des besoins du moment, un Agent de la Communauté de Communes de la Suisse Normande pourra être mis à disposition d'une Collectivité.

Une convention de mise à disposition sera signée entre les parties.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.*

Le Président de la  
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER